

L'ICCN et la WWF vont cogérer le parc national de Salonga

Publié le jeu, 26/05/2016 - 11:07 | Modifié le jeu, 26/05/2016 - 11:07



L'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF) vont désormais cogérer le parc national de Salonga. Dans un communiqué commun publié mercredi 25 mai, les deux organisations affirment s'engager dans un programme de gestion conjointe du premier parc forestier d'Afrique.

Ce programme s'inscrit dans le cadre du projet de gestion communautaire du parc de Salonga lancé le 23 mai dernier par l'ICCN. A travers ce projet, l'ICCN veut développer la gestion de cette aire protégée située dans la province de l'Equateur.

L'accord de gestion commune de ce parc vise à préserver la biodiversité et les services écologiques fournis par le parc de Salonga, explique le communiqué.

Le document souligne notamment le caractère inclusif, intégral et participatif qui devra désormais caractériser la gestion et la conservation de cette aire protégée.

L'INCC et la WWF affirment également encourager les habitants de la province de la Tshuapa, où est situé le parc, à comprendre que les éléphants, les bonobos, les perroquets sont économiquement plus important pour eux et pour les futures générations s'ils sont vivants.

C'est depuis 1984 que le parc national de Salonga est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO notamment pour les espèces qu'il regorge comme le Bonobo, l'éléphant de forêt ou le paon congolais.

Source : Radiookapi.net: Publié le jeu, 26/05/2016 - 11:07 | Modifié le jeu, 26/05/2016 - 11:07

Douze pays d'Afrique lancent le «Fonds bleu pour le bassin du Congo»

Publié le lun, 13/03/2017 - 14:11 | Modifié le lun, 13/03/2017 - 16:48



Rivière dans le parc national de la Salonga, Forêt équatoriale, 2005.

Douze pays africains ont lancé, jeudi 9 mars à Oyo en République du Congo, le «Fonds bleu pour le bassin du Congo», une structure censée aider les populations autochtones à accéder à une meilleure qualité de vie. Le projet vise également la préservation des forêts et des eaux du Bassin du Congo.

La cérémonie de lancement de ce Fonds bleu a été présidée par le président du Congo Brazzaville, Denis SassouNguesso.

Ce fonds devra également mobiliser les ressources nécessaires auprès des contributeurs et investisseurs, pour le financement de la mise en œuvre des projets de développement durable et de la promotion de l'économie bleue.

Le «Fonds bleu pour le bassin du Congo» a reçu la mission d'accompagner les Etats-membres dans la lutte pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre et la préservation des écosystèmes aquatiques et forestiers du bassin du Congo dont près de 62% sont en RDC.

« Des projets bancables »

Dieudonné Musibono, expert en environnement, explique que les pays vont bénéficier de ce fonds à travers des projets bancables.

« Si on a de grands projets d'agroforesterie autour des villes et cités notamment dans la partie Sud du pays, on pourra bénéficier de ce fonds-là. Ce sont des fonds qu'on gagne à travers des projets bancables. On finance les projets mais pas les intentions », remarque-t-il.

Il estime également que le gouvernement congolais devra avoir une base des données avec projets bancables à mettre à la disposition des financiers du Fonds bleu pour le bassin du Congo.

Pour Dieudonné Musibono, la RDC devra, par ailleurs, avoir un schéma directeur de ses projets environnementaux pour bénéficier de ce fonds bleu.

Les 12 pays faisant partie de ce fonds sont: le Congo, l'Angola, le Burundi, le Tchad, la Centrafrique, la RDC, le Gabon, le Rwanda, le Cameroun, la Tanzanie, la Zambie et la Guinée équatoriale.

Source : <http://www.radiookapi.net/2017/03/13/actualite/environnement/douze-pays-dafrique-lancent-le-fonds-bleu-pour-le-bassin-du-congo#sthash.p8RabDrP.dpuf>